



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 26 janvier 2022

Aide au développement : Atelier des Territoires session nationale 2021-2022 Premier Atelier des territoires de la communauté d'agglomération Cap Excellence

Le jeudi 27 janvier 2022, Monsieur Alexandre Rochatte, préfet de la région Guadeloupe, procédera, en présence du président de la communauté d'agglomération Cap Excellence Monsieur Eric Jalton, au lancement du premier Atelier des territoires de Guadeloupe.

Cette démarche, relevant de la nouvelle session nationale 2021-2022 de l'Atelier des territoires intitulé « Mieux aménager avec des sols vivants », est issue de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé le 11 mai dernier par le ministère de la transition écologique et solidaire [Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)] pour lequel la candidature de la communauté d'agglomération Cap Excellence a été retenue.

Cette session portée par les services de l'État, propose d'accompagner des dynamiques de développement qui intègrent la question du sol comme ressource à préserver, recycler, régénérer, dans une logique de coopération territoriale. À ce titre, une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la DEAL Guadeloupe est d'ores et déjà missionnée pour la conduite d'une session d'ateliers ayant pour cadre d'expérimentation le territoire de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence avec pour objectif, la définition d'une stratégie territoriale associant l'ensemble des acteurs du territoire.

Cette équipe pluridisciplinaire de haut niveau aura en charge :

- d'analyser le contexte, d'identifier les problématiques communes rencontrées et des enjeux collectifs à relever sur le territoire de la CA Cap Excellence ;
- de susciter des échanges, de confronter les approches et produire une réflexion stratégique sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et la sobriété foncière, les usages des sols en réponse aux besoins multiples ;
- de formuler des hypothèses et un programme d'actions conjoint ;
- de construire une stratégie de territoire avec et pour les acteurs locaux ;

Il s'agira ainsi de questionner l'aménagement futur sous différents prismes, environnemental, agricole, urbain et énergétique et de construire une méthodologie de travail coopérative entre différents acteurs du territoire sur le sujet des sols comme ressource à préserver et régénérer.

Le fruit des travaux de ces ateliers ainsi que les différents temps nationaux de partage, de capitalisation et de valorisation de la démarche qui en découleront, pourront être déclinés et réemployés sur les territoires des autres EPCI du département.